



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Communication du collège des IA-IPR

Rectorat

**Inspection
du second degré**

2018-2019

Affaire suivie par
Le collège des IA-IPR

Téléphone
0262 481424

Courriel
insp2d@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

La refondation de l'Ecole de la République se poursuit. Une attention particulière est portée sur les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui).

La continuité des apprentissages demeure essentielle dans le cadre des programmes et des liaisons de l'école à l'enseignement post-baccalauréat. Elle doit permettre à tous les élèves de réussir dans leur choix de parcours de formation.

Au collège, il conviendra aux équipes pédagogiques de s'emparer pleinement du dispositif « devoirs faits » comme d'un levier de travail collaboratif au profit de la réussite de tous les élèves. Le collège des IA-IPR sera particulièrement attentif à cette dimension.

Cette année scolaire marque la transformation progressive des lycées avec pour objectif, la rénovation du baccalauréat en 2021, afin de permettre une meilleure réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur.

Les premières évolutions de la classe de seconde « GT » commencent dès cette rentrée scolaire (test de positionnement numérique en français et en mathématiques, évolution de l'accompagnement personnalisé sur deux volets : soutien de l'élève dans sa progression en fonction de ses besoins / accompagnement de l'élève dans ses choix d'orientation et son projet d'études).

La rénovation complète des classes de seconde et de première aura lieu à la rentrée 2019, celle de la classe terminale à la rentrée 2020 avec la mise en place du nouveau baccalauréat à la session 2021. Une part de contrôle continu sera introduite dans la note finale du baccalauréat.

De nouveaux programmes d'enseignement seront publiés avant le second semestre de cette année scolaire.

L'évaluation des enseignants et des personnels d'éducation s'inscrit depuis l'année dernière dans un parcours professionnel de carrière et de rémunération (PPCR), qui concerne toute la fonction publique. Dans ce cadre, des rendez-vous de carrière (au cours des 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} échelons) sont fixés avec le chef d'établissement et l'inspecteur disciplinaire ou de spécialité. Par ailleurs, les inspecteurs continueront à accompagner le développement professionnel des enseignants et des personnels d'éducation de façon individuelle et collective.

Le collège des IA-IPR